



LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF DU HAUT FOLIN

Les Plans de Développement de Massif : une approche territoriale de la forêt privée

Les Plans de Développement de Massif (PDM) est une méthode maintenant éprouvée dans plusieurs régions françaises ayant pour objectif la mise en valeur des forêts privées en prenant en compte les dimensions économique, environnementale et d'accueil du public, dans le cadre d'une démarche territoriale.

Ils concernent des massifs d'une surface de 5 000 à 10 000 hectares constitués en grande partie de petites propriétés, où les propriétaires sont difficiles à contacter individuellement. Par la dynamique qu'ils créent, ils ont pour ambition de créer des activités nouvelles de production et de service, de soutenir l'emploi en zone rurale, de mieux structurer le secteur de la sylviculture et d'améliorer l'approvisionnement des industries de première transformation du bois.

Les principes qui sous tendent l'action sont les suivants :

Deux constats s'imposent :

- la production de bois de la forêt française n'est pas assez valorisée, la récolte est insuffisante. Cela constitue un danger pour la forêt (qui vieillit) mais aussi une perte pour l'économie nationale et pour l'activité en milieu rural ;
- pour faire croître la part de forêt gérées durablement, un accompagnement est nécessaire notamment pour apporter un appui aux petits propriétaires.

« Récolter plus tout en préservant mieux la biodiversité », c'est la conclusion du Grenelle de l'environnement pour la forêt.

Les PDM répondent à cet objectif par la mise en œuvre des principes suivants :

1. Concentrer la mise en place de moyens humains sur des massifs de tailles réduites dans un souci d'efficacité.
2. Intégrer une gestion de qualité dans des territoires : les élus locaux joueront un rôle important dans l'élaboration générale des projets, la définition des cahiers des charges qui devront prendre en compte la fonction de production de bois mais également de services de la forêt, en allant au-delà des seuls motivations économiques habituelles, même si elles demeurent prioritaires.
3. Procéder à une approche globale et concertée des projets sylvicoles en favorisant le regroupement de préférence à une juxtaposition d'initiatives individuelles afin de mieux tenir compte du morcellement foncier.
4. S'appuyer sur la capacité d'action des différents acteurs : propriétaires, gestionnaires et autres organismes intervenant en forêt privée.

Une intervention en trois étapes

Phase 1 : Diagnostic du massif

L'animateur du PDM dresse un état des lieux du massif : analyse du milieu naturel (peuplements, milieux remarquables, zones paysagères sensibles, ...), de la structure foncière et des infrastructures, de la sylviculture, du milieu économique, de l'accueil du public, des attentes des élus, des propriétaires et des autres parties prenantes.

Cet état des lieux débouche sur des propositions d'actions dans les domaines suivants :

- Structure foncière
- Infrastructure
- Planification de la gestion
- Exploitation et mise en valeur
- Protection du milieu, paysage
- Accueil du public

Phase 2 : Propositions d'actions et d'animation

L'animateur sensibilise les propriétaires sur l'intérêt d'une gestion durable de leur forêt, leur fait connaître les formes de regroupement technique et économique dans lesquels il est de leur intérêt de s'insérer.

Il réalise un diagnostic individuel des forêts des propriétaires intéressés. L'objectif est d'élaborer, en liaison avec les opérateurs économiques, des programmes pour la réalisation d'actes de gestion en commun :

- Documents de gestion concertés ou individuels
- Travaux d'amélioration et de sylviculture
- Travaux d'infrastructure
- Récolte et mise en marché des bois

Lors des présentations de ces programmes aux élus, propriétaires et acteurs du territoire, les grands enjeux de la forêt privée sur ces massifs sont identifiés. Cette phase aboutit à l'établissement d'une stratégie d'intervention pour l'aménagement de l'espace forestier privé au sein du territoire.

Phase 3 : Réalisation et accompagnement

Afin d'inscrire les actions dans le temps, et de s'assurer qu'elles feront l'objet du suivi nécessaire, les projets envisagés sont, chaque fois que possible, formalisés par des documents de gestion individuels (plan simple de gestion) ou par l'adhésion des sylviculteurs concernés à un document de gestion durable (Règlements Types de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles).

Sur la base d'engagements individuels des sylviculteurs qui les souhaitent, les opérateurs économiques réalisent les travaux envisagés sur le massif, organisent les récoltes des bois et leur écoulement notamment dans le cadre de contrats d'approvisionnement avec les exploitants scieurs ou industriels locaux.

Les financements sont recherchés pour mettre en oeuvre les autres actions prévues concernant, selon les cas, l'équilibre faune-flore, la fréquentation du public en forêt, la protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité...

Le pilotage du PDM du Haut Folin:

Le pilotage du PDM est assuré par :

- Un groupe technique comprenant :
 - ❖ Les financeurs : Conseil Régional de Bourgogne et Conseil Général de Saône et Loire ainsi que la DRAF (mise en œuvre des crédits européens)
 - ❖ Le PNR du Morvan et le CRPF
 - ❖ Le CIPREF, un représentant des experts forestiers, un représentant des coopératives forestières.
- Un groupe de pilotage regroupant, outre les participants au groupe technique :
 - ❖ Les élus locaux du secteur géographique (maires, conseillers généraux)
 - ❖ Les opérateurs économiques : APROVALBOIS, coopératives et experts forestiers
 - ❖ Les représentants des propriétaires forestiers
 - ❖ Les représentants des entreprises de travaux forestiers, des exploitants forestiers et des scieurs
 - ❖ Les représentants des associations ou acteurs sociaux
 - ❖ L'ONF, la DIREN...